

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier, Mme Laernoës, Mme Regol,
M. Thierry, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière,
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 27

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° La sensibilisation des jeunes agriculteurs au risque incendie, notamment sur les services rendus en matière de maintien des chemins forestiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la prévention du risque incendie, les services du Sdis 76 (Service départemental d'incendie et de secours) ont mis en place plusieurs actions et notamment la mise en place d'une sensibilisation accrue des agriculteurs.

Alors que ce texte souhaite mobiliser le monde agricole dans le cadre de la prévention du risque incendie, cette proposition de loi ne comprend aucun élément relatif à la sensibilisation des nouveaux installés en agriculture.

Ainsi, cet amendement vise à ce que les jeunes agriculteurs soient sensibilisés sur la nécessité de respecter et d'appliquer intégralement les mesures préventives, afin d'éviter le déclenchement des incendies.

Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre des missions des chambres départementales et régionales d'agriculture qui ont déjà compétence pour contribuer à la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt.